

Proposition d'assurance pour véhicule automobile

Client	PROMERKA SA
	Rte du Jura 9
	1123 Aclens
CCP	[]-[]-[]
Banque	[]
IBAN	[]
Téléphone	[]
Natel	[]
Fax	[]
E-mail	[]

Dispositions générales

Entrée en vigueur - Echéance	15.03.2016 - 31.12.2021
Renouvellement tacite	oui
Contrat temporaire	non
Edition des conditions générales	01.01.2014
Conditions particulières	n° [] [] []
Genre de mutation	Affaire nouvelle

Prime annuelle payable en [] fois **Fr. []**

Supplément pour paiement en [] fois **Fr. []**

Timbre fédéral et contributions légales, en sus **Fr. []**

Le client déclare avoir répondu en toute conscience aux questions de la présente proposition. Si les réponses aux questions posées ne sont pas complètes et véridiques, la Vaudoise n'est pas liée par le contrat en vertu de l'art. 6 LCA.

Le client certifie avoir reçu les conditions d'assurance. Il donne son accord à ce que la Vaudoise traite les données personnelles résultant de la proposition d'assurance et de la gestion du contrat, notamment en cas de sinistre. Elle est autorisée à communiquer de façon appropriée des données aux réassureurs ou à d'autres assureurs. Elle est également autorisée à recueillir des renseignements auprès de ces derniers ainsi qu'àuprès de tiers, notamment auprès des services cantonaux des automobiles. Cet accord est donné indépendamment de la conclusion du contrat.

Le client s'engage à accepter la police si, de son côté, la Vaudoise accepte la présente proposition dans les quatorze jours. Toutefois, le client peut se désister, dans les 7 jours qui suivent la signature de la proposition, par écrit, à la Vaudoise.

Date	Signature de l'intermédiaire	Code	Signature du proposant
jour mois année	D & M SWISS BROKERS SARL C/O D & M SWISS BROKERS		
		5209	

Véhicule assuré

Numéro des plaques
 Genre de véhicule
 Numéro de l'attestation
 Marque, modèle et type
 ISN Eurotax
 Nombre de places assises
 Cylindrée / CV fiscaux
 Poids / Puissance
 Carburant / Classe énergétique
 Numéro de matricule / de châssis
 Première mise en circulation
 Prix de catalogue du modèle de série
 Equipements et accessoires

 Kilométrage annuel inférieur à 10'000
 Utilisation spéciale du véhicule
 (location, taxi p.ex.)
 Si oui, préciser

VD 48619
Voiture de tourisme
 AUDI A3 2.0 TDI Ambition
 10245856
 5
 1968 cm³ / 10.02 CV
 1435 kg / 140 CV-DIN
 Diesel (mazout) / B

01.09.2008
 Fr. 41'750.--
 compris jusqu'à concurrence de
 10 % du prix de catalogue
 non

oui non

Primes nettes 2016
Responsabilité civile AVENUE

Couverture faute grave : **risque assuré**
 Garantie Fr. 100 millions par événement
 Franchise Fr. 0.--
 Degré de prime 2016 : 40 % de la prime de base, Fr. 1719.80
 Protection du bonus : **risque assuré**

Fr. 687.90

Casco AVENUE

Couverture faute grave : **risque assuré**
 Indemnisation : selon valeur de base majorée de 20 %
 Collision (y.c. dommages de parc) : franchise Fr. 300.--
 Degré de prime 2016 : 30 % de la prime de base, Fr. 2005.50
 Protection du bonus : **risque assuré**

Fr. 601.70	
Vol : franchise Fr. 0.--	56.60
Incendie/Forces de la nature	129.90
Bris de glaces avec phares	131.80
Fouines, animaux, malveillance, neige, crevaison, lavage aut.	50.50
Dommages de parc : voir collision	---
Effets personnels Fr. 2000.--	18.00
Mobilité indemnité journalière Fr. 50.-- :	27.00
	Fr. 413.80

Total intermédiaire

Fr. 1703.40

Primes nettes 2016
Report
Fr. 1703.40
Accidents des occupants

	Personnes assurées		
	Passagers	Conducteur	
Décès	20'000.--	20'000.--	
Invalidité	40'000.--	40'000.--	
Allocation journalière payable dès le	20.--	20.--	
Allocation journalière d'hospitalisation	20.--	20.--	
Frais de guérison pendant 5 ans	illimités	illimités	
Primes	37.50	49.00	Fr. 86.50

Protection juridique

 Juris Help : **risque assuré** **Fr. 0.00**

TOTAL
Fr. 1789.90

Supplément pour paiement en 2 fois	Fr. 35.80
Timbre fédéral et contributions légales, en sus	Fr. 96.40

Bonus/Malus

 Degré de prime RC, système R
 Degré de prime casco, système E

2016 : 40 % de la prime de base
2016 : 30 % de la prime de base
Une moto et un autre contrat véhicule à moteur à la Vaudoise? 10 % de rabais sur la prime moto.
Assistance

Vous bénéficiez des prestations d'assistance Avenue Corporate en cas de panne ou d'accident de la circulation, si les risques responsabilité civile, casco et occupants sont assurés.

Ces conditions sont établies sur la base des indications en notre possession et restent valables jusqu'au 16.04.2016.

Véhicule assuré

Numéro des plaques
 Genre de véhicule
 Numéro de l'attestation
 Marque, modèle et type
 ISN Eurotax
 Nombre de places assises
 Cylindrée / CV fiscaux
 Poids / Puissance
 Carburant / Classe énergétique
 Numéro de matricule / de châssis
 Première mise en circulation
 Prix de catalogue du modèle de série
 Equipements et accessoires

 Kilométrage annuel inférieur à 10'000
 Utilisation spéciale du véhicule
 (location, taxi p.ex.)
 Si oui, préciser

VD 48619
Voiture de tourisme
 AUDI A3 2.0 TDI Ambition
 10245856
 5
 1968 cm³ / 10.02 CV
 1435 kg / 140 CV-DIN
 Diesel (mazout) / B
 01.09.2008 /
 Fr. 41'750.--
 compris jusqu'à concurrence de
 10 % du prix de catalogue
 non

 oui non

Primes nettes 2016
Responsabilité civile AVENUE

Garantie par événement

Franchise Fr.

Degré de prime : % de la prime de base Fr.

Protection du bonus oui non

Fr.

Casco AVENUE

Indemnisation : selon valeur de base majorée oui % non

Collision : franchise Fr. ou 10 %, min. 500.- oui

degré de prime : % de la prime de base Fr.

Fr.

Protection du bonus oui non

Vol : franchise Fr. ou 10 %, min. 500.- oui

Incendie/Forces de la nature

Bris de glaces : sans phares oui

avec phares oui

Fouines, animaux, malveillance, neige, crevaison, lavage aut.

Dommages de parc

Effets personnels Fr.

Mobilité indemnité journalière Fr.

Fr.

Total intermédiaire

Fr.

Primes nettes 2016**Report****Fr. []****Accidents des occupants**

Décès
Invalidité permanente totale
Allocation journalière
payable dès le
Allocation journalière d'hospitalisation
Frais de guérison illimités pendant 5 ans
Primes

Personnes assurées	
Passagers	Conducteur
[]	[]
[]	[]
[]	[]
[] jour	[] jour
[]	[]
[] oui	[] oui
[]	[]

Fr. []**Indemnité en cas de retrait temporaire du permis de conduire**

Montant de l'indemnité [] Fr./mois (x 7,36 %)

Fr. []**TOTAL****Fr. []**

Eléments utilisés pour l'établissement de cette proposition

Est considéré conducteur principal la personne conduisant le véhicule le plus fréquemment.

Une autre personne conduit-elle régulièrement (en moyenne plus de 2 fois par semaine) ce véhicule ?

oui non

Autre conducteur

Prénom, nom	[]
Domicile	[]
Date de naissance	[]
Nationalité	[]
- étrangers : permis de séjour/d'établissement	[]
Date du permis de conduire	[]
Retrait de permis de plus de 3 mois	[]
pendant ces 5 dernières années ?	[] oui [] non
- conduite sous l'influence de l'alcool	[] oui [] non [] mois de retrait de permis
- autre motif	[] oui [] non [] mois de retrait de permis
- motif	[]
- date du dernier retrait	[]

REPONDRE EN CAS D'AFFAIRE NOUVELLE, DE TRANSFERT OU D'INCLUSION D'UN NOUVEAU RISQUE:

Sinistres survenus pendant les 5 dernières années:

cette personne a-t-elle fait l'objet
de prétentions en dommages-intérêts
en relation avec un accident de la
circulation (RC) ?

- nombre de cas
- date du dernier cas

[] oui [] non

[]

[]

des véhicules appartenant à cette
personne ou conduits par elle ont-ils
subi des dommages casco ?

- nombre de cas collision
- date du dernier cas collision
- nombre de cas vol
- nombre d'autres cas

[] oui [] non

[]

[]

[]

Conducteurs habituels**divers**

Assurances antérieures

Les questions ci-après s'adressent à vous-même en tant que proposant et, le cas échéant, en tant que conducteur principal, aux autres conducteurs de votre véhicule et aux personnes vivant en ménage commun avec vous.

Des assurances pour véhicules automobiles ont-elles déjà été conclues ?

- pour le risque RC ?
- pour le risque casco avec collision ?
- pour le risque casco sans collision ?
- pour la protection juridique ?
- quand ? (année)
- auprès de quelle compagnie ?
- numéro de police

oui non

oui non

oui non

oui non

oui non

_____ n° _____

Ces assurances sont-elles encore en vigueur ?

- à des conditions normales ou aggravées ?
- si conditions aggravées, indiquer la raison

oui non

Des assurances pour véhicules automobiles ont-elles été résiliées ?

- quand ? (année)
- par qui ?
- pourquoi ?

oui non

preneur d'assurance compagnie

Des assurances pour véhicules automobiles ont-elles été refusées, acceptées ou maintenues à des conditions aggravées ?

- quand ? (année)
- par quelle compagnie ?
- pourquoi ?

oui non

_____ n° _____

De quel bonus ou malus, en %, bénéficiiez-vous dans les polices ci-dessus ?

Joindre les pièces justificatives nécessaires (dernier avis de prime ou attestation de l'assureur précédent). Si bonus maximal RC :

- depuis quelle année ?

oui non

_____ casco collision _____

AUDI A3 2.0 TDI Ambition, 1968 cm3, Fr. 41'750.--

		Franchise	Prime de base	Degré	Prime nette	
RC	Garantie 100 millions sans protection du bonus	0	1521.90	40 %	608.80	
		500	1456.40	40 %	582.60	
		1000	1383.60	40 %	553.40	
	Garantie 100 millions avec protection du bonus	0	1719.80	40 %	687.90	*
		500	1645.70	40 %	658.30	
		1000	1563.40	40 %	625.40	

Occupants

Combin.	Décès	/	Invalid.	/All.journ.	/	Hospit.	/Fr.guérison	Conducteur	Passagers
23	20'000	/	40'000	/	20	/	20	/assurés	49.00
25	30'000	/	60'000	/	30	/	30	/assurés	65.00
20	50'000	/	200'000	/	0	/	0	/assurés	97.00
24	100'000	/	150'000	/	0	/	0	/pas assurés	85.00
26	50'000	/	100'000	/	0	/	0	/pas assurés	50.00
29	20'000	/	50'000	/	0	/	0	/assurés	40.00
Combinaison 30							par Fr.		
Décès							1000	0.40	0.25
Invalidité permanente totale							1000	0.30	0.15
Allocation journalière							1	0.50	0.25
Allocation d'hospitalisation							1	0.10	0.05
Frais de guérison illimités pendant 5 ans							17.00	20.50	

* = garanties choisies

Primes sans rabais/surprimes

AUDI A3 2.0 TDI Ambition, 1968 cm3, Fr. 41'750.--

Casco AVENUE		Franchise	Prime de base	Degré	Prime nette
VBM	Collision sans protection du bonus	300	1759.20	30 %	527.80
		500	1551.80	30 %	465.50
		1000	1275.30	30 %	382.60
		2000	1014.10	30 %	304.20
	Collision avec protection du bonus	300	2005.50	30 %	601.70 *
		500	1769.10	30 %	530.70
		1000	1453.80	30 %	436.10
		2000	1156.00	30 %	346.80
	Vol	0			56.60 *
		300			51.70
VB		500			49.70
		1000			48.30
		2000			45.30
	Incendie/Forces de la nature				129.90 *
	Collision sans protection du bonus	300	1512.90	30 %	453.90
		500	1334.60	30 %	400.40
		1000	1096.70	30 %	329.00
		2000	872.10	30 %	261.60
	Collision avec protection du bonus	300	1724.80	30 %	517.40
		500	1521.40	30 %	456.40
VBM/VB		1000	1250.30	30 %	375.10
		2000	994.20	30 %	298.30
	Vol	0			48.10
		300			44.00
		500			42.30
		1000			41.00
		2000			38.50
	Incendie/Forces de la nature				116.90
	Bris de glaces	sans phares			86.10
		avec phares			131.80 *
VBM/VB	Fouines, etc.				50.50 *
	Dommages de parc				303.90
	Effets pers. Fr. 2000				18.00 *
	Fr. 3000				28.00
	Fr. 5000				44.00
	Fr. 10000				80.00
	Mobilité indemnité journalière Fr. 50.--				27.00 *
	Mobilité indemnité journalière Fr. 100.--				55.00

VBM = Valeur de Base Majorée, VB = Valeur de Base

* = garanties choisies

Primes sans rabais/surprimes